



### ► La formation des Cadres

Les cadres sont, dans les clubs, les personnes qui forment et suivent sportivement les archers. Pour répondre aux besoins de leurs clubs, les régions ont pour mission d'organiser différents stages de formation, dans le respect du schéma des formations fédérales, édité par la F.F.T.A.

Le schéma des formations fédérales est organisé pour permettre à chacun de choisir la mission qui correspond le mieux à son vécu et à sa motivation mais également pour accompagner les clubs dans leur projet de développement. Il propose deux formations :

Des tests permettent de valider les connaissances institutionnelles et réglementaires, la maîtrise personnelle des fondamentaux techniques et le projet d'entraînement du stagiaire en club. Ainsi, la formation peut être axée sur la pédagogie et répondre au mieux aux besoins de formation des stagiaires.

- ◆ **L'Entraîneur 1** suit une formation axée sur la démarche d'enseignement fédérale. L'objectif de la formation est de permettre à l'entraîneur 1 de faciliter l'apprentissage technique des archers et ainsi de les accompagner jusqu'à leurs premières expériences compétitives, s'ils le désirent.
- ◆ **L'Entraîneur 2** se forme pour aider les archers à performer en compétition. L'objectif de la formation est d'aborder les différents facteurs de la performance et la méthodologie de l'entraînement.

Le schéma des formations fédérales a été actualisé en 2008 après consultation des élus et des conseillers des régions, a été validé par le Comité Directeur des 27 et 28 janvier 2007.

S'inscrire à une formation fédérale est un geste volontaire qui dépend uniquement de sa motivation et des besoins de son club.

#### **AIDE - REPERE**

*Schéma des Formations Fédérales disponibles à la Direction Technique Nationale de la fédération ou sur le [www.fft.fr](http://www.fft.fr) à la rubrique Formations Fédérales*



### ► Les tests de pré-requis

Ces tests permettent de valider les connaissances institutionnelles et réglementaires, la maîtrise personnelle des fondamentaux techniques à enseigner ainsi que le projet d'encadrement du candidat.

Ces tests permettent de s'assurer des acquis préalables à la formation et ainsi d'assurer une homogénéité des candidats en formation. Ils permettent de concentrer la formation d'entraîneur sur la pédagogie et l'entraînement et aussi d'alléger l'examen de la formation d'Entraîneur 1.

#### ◆ Conditions d'accès aux tests

Etre licencié à la F.F.T.A.

La participation à une préformation n'est pas obligatoire mais conseillée. Elle est organisée par les ligues.

#### ◆ Les tests de pré-requis

Ils comportent 3 épreuves :

##### L'épreuve technique (coef. 1)

Elle comprend un test validant la maîtrise des fondamentaux techniques : **tir compté sur un blason de 80cm retourné et évidé au 7 à une distance de 10m avec un arc d'initiation avec viseur.**

L'évaluation du candidat se fait sur la maîtrise des fondamentaux techniques au regard d'une grille.

Ce test est validé si 75% des items de la grille, correspondant à des acquis techniques, sont validés (15/20).

##### L'Epreuve écrite (coef. 1)

Cette épreuve permet au jury d'apprécier les connaissances du candidat relatives à son rôle d'entraîneur

Elle comprend une série de 20 questions à choix multiples (4). Sa durée est de vingt minutes.

Les questions seront orientés autour de quatre domaines : **réglementaire, institutionnel, matériel, sécurité** (5 questions par thèmes).

Une bonne réponse donnera un point et une mauvaise 0 points.

##### L'Epreuve orale (coef. 1)

Il s'agit un entretien de 10 minutes sur le projet d'encadrement du candidat au sein de son club.

#### ◆ Conditions de réussite du test

Le test de pré-requis sera validé si la note de l'épreuve technique est supérieure ou égale à 15 et si la moyenne sur les trois épreuves est supérieure ou égale à 12/20.



### ► La formation Entraîneur I

#### ◆ L'objectif

Directement ou en collaboration avec les cadres et les dirigeants du club, l'Entraîneur 1 exercera les activités suivantes :

- Enseigner en toute sécurité
- Adapter le matériel à l'archer
- Gérer un groupe
- Conduire une séance sportive
- De mettre en place une progression pédagogique
- D'enseigner les fondamentaux techniques
- Proposer des situations en adéquation avec les qualités de l'archer
- Accompagner la première expérience compétitive
- Observer, mesurer, analyser et proposer une remédiation

#### ◆ La durée de la formation

Elle se présente sous la forme d'un stage d'une durée de 40 heures minimum.

Il peut s'organiser sur une semaine bloquée de 5 jours ou plusieurs week-ends (exemple : 3 week-ends de 12 heures + une journée d'examen).

#### ◆ Les conditions d'entrée en formation

Etre licencié à la F.F.T.A.

Avoir validé les tests de pré-requis.

Avoir participé à au moins une compétition de parcours **ou** une compétition sur cibles anglaises.

#### ◆ La convention de stagiaire

Entre le candidat, le club du candidat et le Comité Régional est prévu la signature d'une convention de stage. Elle précise les conditions dans lesquelles le candidat encadrera des débutants afin de faire valider l'épreuve orale de l'examen.

#### ◆ Les conditions à respecter pour se présenter à l'examen

Avoir 16 ans à la date de l'examen.

Justifier d'un vécu.

Avoir participé à au moins une compétition de parcours **et** une compétition sur cibles anglaises

Justifier d'une participation à la formation.

#### ◆ L'examen

Il comprend 3 épreuves :

**L'épreuve pédagogique : Une séance pédagogique et un entretien.** Chacune des deux épreuves est notée sur 20 points. Elles possèdent toutes les deux un coefficient 1.

**L'épreuve écrite** (coeff. 1) : 1 ou 2 questions permettant d'évaluer les capacités à comprendre et à maîtriser notre activité afin de les rendre accessible aux débutants ainsi que des notions de pédagogie. Elle comprend 1 ou 2 questions ouvertes. L'épreuve a une durée de 1h30.

**L'épreuve orale** (coeff. 2) : présentation de son projet par le candidat et entretien avec le jury.



### ► La formation d'Entraîneur 2

#### ◆ L'objectif

Directement ou en collaboration avec les cadres et les dirigeants du club, l'entraîneur de club exercera les activités suivantes :

- De conseiller et régler le matériel de compétition
- Orienter l'archer vers une pratique olympique
- Responsabiliser l'archer
- Inculquer les principes d'une bonne hygiène de vie à l'entraînement et en compétition
- Déterminer un objectif sportif
- Planifier la saison en intégrant les facteurs de performance
- Programmer des cycles d'entraînement
- Mettre en place des séances d'entraînement
- Déterminer une stratégie
- Coacher

#### ◆ La durée de la formation

Elle se présente sous la forme d'un stage d'une durée de 40 heures minimum.

Il peut s'organiser sur une semaine bloquée de 5 jours ou plusieurs week-ends (exemple : 3 week-ends de 12 heures + une journée d'examen).

#### ◆ La convention de stagiaire

La signature d'une convention de stage est prévue entre le club du candidat et le Comité Régional. Elle précise les conditions dans lesquelles le candidat encadrera des compétiteurs novices, afin de faire valider l'épreuve orale de l'examen.

#### ◆ Les conditions d'entrée en formation

Etre licencié à la F.F.T.A. depuis deux ans révolus (3<sup>ème</sup> licence).

Etre titulaire du diplôme d'Entraîneur 1

#### ◆ Les conditions à respecter pour se présenter à l'examen

Avoir 18 ans à la date de l'examen.

Justifier d'une participation à la formation.

Justifier d'un score en compétition

#### ◆ L'examen

Il comprend 4 épreuves :

**L'épreuve pédagogique (coeff. 2) : Une séance pédagogique et un entretien.** Chacune des deux épreuves est notée sur 20 points. Elles possèdent toutes les deux un coefficient 1.

**Une épreuve écrite** (coeff. 1) : 1 ou 2 questions permettant d'évaluer les capacités du candidat à préparer les archers pour une compétition et sur des notions de pédagogie. L'épreuve a une durée de 1h30.

**Une épreuve orale** (coeff. 2) : présentation de son projet par le candidat et entretien avec le jury.

**Une épreuve pratique** (coeff. 1) : le candidat devra avoir réalisé une performance dans une des spécialités suivantes :

- Tir olympique, Tir en salle, Tir en campagne, Tir fédéral (arc classique ou arc à poulies)
- Tir nature (arc libre), tir sur cibles 3D (arc classique ou arc à poulies).



La sécurité de la pratique est encadrée au sein de la F.F.T.A. par le **Règlement Général de Sécurité** annexé au Règlement Intérieur de la F.F.T.A.

Il comporte notamment la liste des obligations vis-à-vis des licenciés, des cadres et dirigeants...

Pratiqué comme activité sportive structurée, dans le respect des règles qui la régissent, le tir à l'arc n'est pas dangereux.

Il n'en demeure pas moins que l'arc est une arme, que la flèche peut blesser et que leur utilisation génère des risques sauf à se conformer scrupuleusement aux règles et consignes de sécurité.

Il appartient donc à tous les acteurs de notre discipline, dirigeants, cadres professionnels ou bénévoles, organisateurs, arbitres, pratiquants de compétition ou de loisir, réguliers ou occasionnels, expérimentés ou néophytes, de respecter et faire respecter les règles et de faire preuve sans relâche de la plus grande vigilance.

### Enseigner la pratique en sécurité, c'est apprendre aux tireurs :

- ◆ A assurer leur sécurité propre

Les archers sont exposés à des risques individuels. Le tableau ci-dessous présente, à titre d'exemple, les risques fréquents et préconise des solutions (voir en complément le Chapitre « Protection et santé des sportifs »).

Situations	Risques encourus	Mesures de Protection
Montage de la corde sur l'arc	Douleurs dorsales, bris de matériel, traumatisme de l'œil (en cas de retour de branche)	Corde à bander ou équipement spécifique
Pendant le tir	Accident musculaire	S'échauffer
	Blessure à l'avant bras	Bracelet
	Blessure aux doigts	Palette bien adaptée
	Frottement, blessures à la poitrine	Plastron
	Casse de matériel (corde, encoche, fissure sur flèche carbone...)	Bon état du matériel de tir Retirer les flèches prudemment
Retrait des flèches	Traumatisme de l'œil, blessure au visage	Information préventive permanente
Exposition à la pluie et au froid	Maladies dues au refroidissement	Vêtements chauds et/ou étanches...
Pratique sur les parcours	Chutes, glissades : traumatisme ostéo-articulaire et musculaire	Chaussures de marches, chaussures de randonnées...
Exposition au soleil	Coups de soleil - déshydratation	Vêtements adaptés (casquette, bob...), protection des bras, crème solaire, eau



### Recommandations vestimentaires

- ◆ Privilégier les vêtements près du corps et protégeant intégralement le buste.
- ◆ Porter des chaussures adaptées aux formes de pratique (chaussures de sport, chaussures de randonnée pour les parcours...).
- ◆ Prévoir une tenue adaptée aux conditions météo (protection contre le soleil, la pluie, le froid...).

Une affiche ludique « Le tir à l'arc en toute sécurité » exposant les règles de sécurité avant, pendant et après le tir est disponible à la Fédération.

**Observation** : l'Article R322-28 du Code du Sport définit les conditions de diffusion des Equipements de Protection Individuelle (EPI). Vos bracelets, palettes et plastrons doivent avoir le marquage CE pour être utilisés. Ils doivent être adaptés au type de pratique et être entretenus. La F.F.T.A. recommande le port des EPI pour prévenir les blessures.

A propos des **Certificats médicaux** pour la pratique du tir à l'arc : reportez-vous au règlement médical qui précise les modalités du contrôle médical des archers.

- ◆ A assurer la sécurité des autres

### Pour toute activité de tir à l'arc

Les consignes énoncées ci-après constituent les principes élémentaires de sécurité que toute personne (cadre, dirigeant, arbitre...) encadrant, dirigeant ou surveillant toute activité de tir à l'arc (atelier découverte, initiation, démonstration, entraînement, compétition...) doit inculquer et faire appliquer à tous les pratiquants, réguliers ou occasionnels, dont elle a la responsabilité.

- ✓ Ne jamais encocher ou armer l'arc, même sans flèche, ailleurs que sur le pas de tir et en direction de la cible.
- ✓ Ne jamais lâcher la corde sans flèche encochée.
- ✓ Ne jamais mettre la flèche sur l'arc avant que la zone de tir ne soit entièrement libérée, lors d'une activité organisée (compétition ou autre).
- ✓ Attendre la fin de la volée pour ramasser une flèche tombée hors de portée devant le pas de tir.
- ✓ Ne déposer aucune affaire personnelle entre la ligne de tir et la cible.
- ✓ Faire respecter les signaux ou consignes verbales rythmant le tir : montée au pas de tir ; début du tir ; fin du tir.
- ✓ Se tenir toujours à distance suffisante d'un archer en phase de tir pour ne pas risquer de perturber son geste par un contact inopportun. Si l'espace le permet, instaurer une ligne d'attente.
- ✓ s'assurer que personne ne se trouve immédiatement derrière (en particulier pour les jeunes, faire respecter une distance de sécurité) lors du retrait des flèches de la cible.
- ✓ Déposer les feuilles de marque deux mètres au moins devant la cible lors des séances de tirs comptés.
- ✓ Ne pas utiliser de matériel inadapté ou endommagé (flèches trop courtes, corde usagée, repose-flèche défectueux...).
- ✓ Ne pas courir dans la salle ou sur le terrain pendant la séance d'entraînement.
- ✓ Ne jamais courir avec des flèches dans le carquois.



### **Dans le cadre d'une séance « découverte » :**

L'encadrement et la surveillance d'une séance de découverte de l'activité (ou première séance d'initiation) appellent *quelques précautions supplémentaires* par rapport aux participants novices :

- ✓ Présenter l'arc comme une arme donc un outil potentiellement dangereux.
- ✓ Imposer à tous les tireurs de se placer sur la même ligne (ligne de tir).
- ✓ Proscrire les déplacements inopinés en avant de la ligne de tir.
- ✓ Etablir un espace entre la ligne de tir et la zone d'attente.
- ✓ Instaurer et faire respecter un signal de début du tir et un signal de fin du tir.
- ✓ Interdire tout armement fantaisiste (notamment en hauteur ou dans une direction « croisée »).
- ✓ Interdire éventuellement aux participants de monter aux cibles (le retrait des flèches sera fait par l'encadrant ou son assistant)

#### ◆ A veiller à une utilisation adaptée du matériel et des équipements

Les responsables du club doivent veiller au bon entretien des matériels et équipements du club. A cet effet, la FFTA recommande la désignation **d'un « responsable sécurité »**, qui pourra lui même ou en relation avec une commission rendre compte du niveau de sécurité et fixer des objectifs à atteindre en la matière.

La sécurité des équipements sportifs, c'est aussi l'affaire des propriétaires. L'association peut donc solliciter la collectivité concernée.

L'aménagement des terrains occasionnels ou permanents est traité dans le Thème VI « Organiser la pratique sportive ».

### **AIDE - REPERE**

Affiche « Le tir à l'arc en toute sécurité » à disposition auprès du Service Communication de la Fédération

Fiches du Thème VI

Fiches du Thème IX



*Dans les installations du club (salle, terrain permanent...), le club (les dirigeants) est tenu :*

- ◆ *D'installer un panneau d'affichage regroupant les informations garantissant une pratique sécurisée.*
- ◆ *De mettre à disposition une trousse de premier secours (placée bien en vue et accessible).*

### ► L'affichage

1°) Les numéros d'appel des services d'urgence :

SAMU	<b>15</b>
Sapeurs Pompiers	<b>18</b>
Police / Gendarmerie	<b>17</b> (ou <b>112</b> avec un portable)
Médecin le plus proche	

2°) Le certificat d'Assurance en responsabilité civile (disponible sur l'extranet des clubs) et la notice résumant les garanties souscrites dans le cadre du contrat d'assurance fédéral.

3°) Les diplômes fédéraux ou professionnels des cadres.

4°) Les consignes de sécurité, par l'affichage du règlement intérieur et/ou par toute autre moyen conçu par le club ou mis à disposition par la Fédération.

### ► La trousse d'urgence

*Exemple de trousse d'urgence minimale pour un club*

- |                                 |                                   |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| ✓ Pansements et compresses      | Sutures auto adhésives            |
| ✓ Bandes de différents largeurs | Bandes auto fixantes ou collantes |
| ✓ Pommades anti-inflammatoires  | Compresses hémostatiques          |
| ✓ Bombes réfrigérantes          | Désinfectants                     |
| ✓ Ciseaux                       | Pinces à échardes                 |

Les clubs trouveront facilement dans le commerce des Armoires ou Kit de 1<sup>ère</sup> urgence. Prévoir une accessibilité permanente durant les heures d'ouverture du club et une signalétique adaptée.



### ► La formation au Certificat de Qualification Professionnelle

#### ◆ L'objectif

Permettre aux candidats d'animer des cycles de découverte du tir à l'arc répondant aux différentes motivations des vacanciers ou développant des valeurs socio-éducatives.

#### ◆ Contenu

- ✓ UC 1 : EC de préparer l'encadrement de l'activité (projet d'animation)
- ✓ UC2 : EC de maîtriser l'activité
- ✓ UC3 : EC d'encadrer l'activité
- ✓ UC4 : EC d'assurer une pratique sécurisée

#### ◆ Pré-requis à l'entrée en formation

- ✓ Etre titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques niveau 1) **ou** de l'AFPS
- ✓ Etre dans sa 18<sup>ème</sup> année

#### ◆ Temps d'exercice contre rémunération

500h/an maximum (secteur du tourisme et Centre de Loisirs, hors temps scolaire) – D'avril à Septembre.

#### ◆ Durée de la formation

Formation initiale de 80h. Des allègements sont prévus pour les titulaires des **diplômes** suivants :

	UC1	UC2	UC3	UC4
Initiateur de Club (FFTA)	Allègement	Allègement		
Entraîneur : 1 et 2 (FFTA)	Allègement	Allègement		
DEUGS STAPS	Allègement		Allègement	
LICENCES STAPS	Allègement		Allègement	
BPAPT	Allègement		Allègement	
BEES 1	Allègement		Allègement	
Archer ayant fait un score [*]		Allègement		
Titulaire d'une carte professionnelle MJS	Allègement		Allègement	
Personne justifiant d'une expérience professionnelle dans le secteur de l'animation	Allègement			

[\*] Tableau de score

	Tir en salle		Tir nature / 3D	
	<i>Arc classique</i>	<i>Arc à poulies</i>	<i>Toutes armes</i>	Avoir été classé en Championnat de France individuel
<b>Homme</b>	500 pts	550 pts		
<b>Femme</b>	480 pts	540 pts		

**Attention :** L'allègement de formation ne dispense pas le stagiaire de passer l'examen de l'UC alléguée.